



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – rue Bourg et Cité Bettenwiss à Eischen

En raison de travaux de raccordement dans la rue Bourg et Cité Bettenwiss à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 5 novembre 2024, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du lundi, 11 novembre 2024 jusqu'au mardi, 31 décembre 2024 inclus, chaque jour entre 7h00 et 17h00 (des tôles/plaques de passage seront mise en place par le demandeur), la circulation à Eischen est réglée comme suit :
- rétrécissement de la chaussée sur une voie dans la rue Bourg sur le tronçon limité depuis la maison sise 15 jusqu'à la hauteur de la maison sise 21, Cité Bettenwiss ;
 - rétrécissement de la chaussée sur une voie dans la Cité Bettenwiss sur le tronçon limité à la hauteur des bâtiments sis 21 et 21B.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 6 novembre 2024
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu